

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 02042

Numéro SIREN : 493 022 925

Nom ou dénomination : MAGDELEINE

Ce dépôt a été enregistré le 01/10/2020 sous le numéro de dépôt 13446

MAGDELEINE
Société à responsabilité limitée au capital de 1.081.600 euros
Siège social : 25 avenue des Combattants AFN 52 62
13700 MARIGNANE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE MAGDELEINE, SARL EN SAS

Société ABCD CONSULTING
Commissaire aux comptes
2 avenue de la Violette
13100 AIX EN PROVENCE

MAGDELEINE
Société à responsabilité limitée au capital de 1.081.600 euros
Siège social : 25 avenue des Combattants AFN 52 62
13700 MARIGNANE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE MAGDELEINE, SARL EN SAS**

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce et d'autre part du commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 3 août 2020, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre Société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

I. Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la Société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Nous avons analysé les éléments comptables qui nous ont été transmis, à savoir les comptes clos les 31 décembre 2019, 2018 et 2017 et un état comptable du 1^{er} janvier 2020 au 14 septembre 2020.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

	Exercice 31 décembre 2019	Exercice 31 décembre 2018	Exercice 31 décembre 2017
Capital	1.081.600 €	959.920 €	800.384 €
Réserves	93.793 €	80.038 €	67.600 €
Autres réserves	93.684 €	213.907 €	140.250 €
Résultat de l'exercice	349.560 €	275.100 €	245.632 €
Capitaux propres	1.618.638 €	1.528.965 €	1.253.866 €

Par assemblée générale extraordinaire du 26 juillet 2019, les associés de la Société ont décidé de porter le capital social de 959.920 euros à 1.081.600 euros.

Au 31 décembre 2019, la Société a généré un chiffre d'affaires de 23.028 euros et a perçu de ses filiales et participations des redevances à hauteur de 697.099 euros, montants quasi identiques à ceux du précédent exercice d'une durée similaire de douze mois, étant précisé qu'au vu de l'état comptable ces redevances s'élèvent à 521.112 euros au 14 septembre 2020.

Après examen des comptes clos le 31 décembre 2019 indiquant des capitaux propres atteignant 1.618.638 euros, montant supérieur au montant du capital social ; ce montant ne devrait pas être impacté de façon négative au vu de l'état comptable au 14 septembre 2020 qui fait apparaître un résultat bénéficiaire.

Nous n'avons pas relevé d'éléments susceptibles de se traduire par une dépréciation des actifs ou une augmentation du passif.

II. Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation,
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Aix en Provence, le 17 septembre 2020

Société ABCD CONSULTING
Commissaire aux comptes
Inscrit à la Compagnie d'Aix-en-Provence

